



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
TERRITOIRE D'ÉNERGIE
LOT-ET-GARONNE

Département
de
Lot-et-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Délégués en exercice : 16

Délégués présents : 9

Date de convocation : le 20 février 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-042-AGDB

Nomenclature : 1.1.4 Commande publique – Marchés publics - avenants

OBJET : AVENANT N°1 A LA PROCEDURE ADAPTEE PORTANT SUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES DE PUISSANCE SUPERIEURE OU EGALE A 100 KW EN NOUVELLE-AQUITAINE

L'an deux mille vingt-trois, le 27 février à 9 heures 15, le Bureau Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CAUSSE, Président.

Etaient présents :

- M. BORIE Daniel,
- M. CAMINADE Jean-Jacques.
- M. COSTES Jean-Louis,
- M. DE SERMET Pascal,
- Mme LE LANNIC Geneviève,
- M. LUNARDI Daniel,
- M. POLO Alain,
- M. SALAND Philippe,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés :

- M. BARJOU Jean-Pierre,
- M. BOUSQUIER Philippe,
- M. CAMANI Pierre,
- M. MARTET Damien,
- M. PINASSEAU Jean,
- M. PONTTHOREAU Michel,
- Mme REIMHERR Annie.

M. Philippe SALAND a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau qu'une procédure adaptée portant sur la fourniture, l'installation et la mise en service d'infrastructures de charge pour véhicules électriques de puissance supérieure ou égale à 100 kW en Nouvelle-Aquitaine a été attribué par le groupement de commandes des Syndicats d'Energie de Nouvelle-Aquitaine, par notification en date du 16 mai 2022 et pour une durée de trois ans, à l'entreprise SOGETREL, domiciliée ZI Lagrange – 16, chemin de la Canave – 33 650 MARTILLAC.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes.

Dans le cadre de ce marché :

- il a été fixé un montant minimum de 600 000 € HT sur la durée totale du marché.
- il a été fixé un montant maximum de 1 600 000 € HT sur la durée totale du marché.

Il convient d'ajouter une prestation au bordereau de prix unitaires pour assurer la mise en oeuvre des superchargeurs, la prestation « Fourniture et pose d'un disjoncteur de branchement d'abonné 400A 4P4D 36 kVA ainsi que l'ensemble des accessoires de raccordement amont » pour un montant de 3 957,51 € HT.

L'ajout de ce prix unitaire ne modifie pas l'ordre initial de classement des offres (SOGETREL n°1) et n'augmente pas le montant maximal fixé sur la durée du marché.

Cette modification doit faire l'objet d'un avenant n°1 au marché.

Vu l'article L.2194-1 et R.2194-8 du Code de la Commande Publique,

Vu l'avis favorable de la Commission Marchés en Procédure Adaptée en date du 27 février 2023,

Il est proposé que le Bureau Syndical :

- ⇒ approuve la passation de l'avenant n°1 à la procédure adaptée portant sur la fourniture, l'installation et la mise en service d'infrastructures de charge pour véhicules électriques de puissance supérieure ou égale à 100 kW en Nouvelle-Aquitaine, tel que présenté ci-avant ;
- ⇒ donne mandat à Monsieur le Président pour signer cet avenant ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**Ouï, l'exposé de son Président,
le Bureau Syndical, après avoir délibéré,**

➤ **APPROUVE** la passation de l'avenant n° 1 à la procédure adaptée portant sur la fourniture, l'installation et la mise en service d'infrastructures de charge pour véhicules électriques de puissance supérieure ou égale à 100 kW en Nouvelle-Aquitaine ;

➤ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour signer cet avenant ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

LE PRÉSIDENT,




Jean-Marc CAUSSE